

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 5 mai 2016

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROMÉ-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 5 mai 2016, à compter de 9 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

| | | |
|-----|-----------------|---------------------|
| MM. | Pierre Tougas | |
| | Charles Barbeau | Louis Roy |
| Mme | Suzanne Lessard | Marie-France Moquin |

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

Conformément à l'article 157 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 3 mai 2016 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS 921-05-16 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG EN VERTU DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DU CANADA 150 (PIC 150) LIVRÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (PDEQ)

CONFORMÉMENT à la demande de subvention soumise par Vitalité Frelighsburg Inc. au gouvernement fédéral dans le cadre du programme de subvention nommé en titre le 23 juin 2015;

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Conditionnellement à ce que le projet soit subventionné, la contribution financière de la municipalité au projet d'amélioration du terrain de jeux au Parc Paul-Goodhue réalisé par Vitalité Frelighsburg Inc. sera de 65 504 \$;

QUE : Conditionnellement à ce que le projet soit subventionné, Vitalité Frelighsburg Inc. continuera la gestion de l'infrastructure d'amélioration du terrain de jeux au Parc Paul Goodhue ;

QUE : Conditionnellement à ce que le projet soit subventionné, la Municipalité de Frelighsburg s'engagera une fois les travaux terminés, à faire l'entretien, de la nouvelle infrastructure ;

QUE : Le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 5 mai 2016

RÉS 926-05-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau
Appuyé du conseiller Pierre Tougas
Résolu à l'unanimité des membres présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

